

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00075

CONTRAT DE REPRISE DE L'ALUMINIUM ISSU DU TRI SELECTIF DES DECHETS MENAGERS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 février 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 66

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Martial FAUCHET, M. Guy FRANCON, M. Bernard LAGET,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 12 mars 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210304-02021000750

DATE D'ARCHIVAGE : 12 mars 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021

CONTRAT DE REPRISE DE L'ALUMINIUM ISSU DU TRI SELECTIF DES DECHETS MENAGERS

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers, Saint-Etienne Métropole assure la collecte et le tri des emballages recyclables.

La filière des emballages ménagers fait l'objet d'une responsabilité élargie du producteur (REP). Saint-Etienne Métropole dispose d'un contrat auprès de CITEO, éco-organisme agréé par l'Etat jusqu'au 31/12/2022. Ce contrat est accompagné de contrats de reprise établis pour chaque matériau classé selon les standards suivants : Acier, Aluminium, Carton, Plastique et Verre.

Trois options de reprise et de recyclage sont laissées aux choix des collectivités :

- Filière : sociétés agréées proposées par les Eco-organismes, prix identiques partout sur le territoire national, avec garantie de reprise et prix ne pouvant être inférieurs à zéro ;
- Fédération : sociétés adhérentes aux fédérations, prix différents et négociés par les collectivités avec garantie de reprise et prix ne pouvant être inférieurs à zéro ;
- Individuelle : prix et conditions de reprise différents et négociés par les collectivités.

Saint-Etienne Métropole disposait d'un contrat de reprise de l'Aluminium auprès de la société VEOLIA dans le cadre de l'Option Fédération jusqu'au 31 décembre 2020 reconductible 2 fois 1 an. Cependant, dans un contexte international tendu, lié à l'arrêt des importations de matières recyclables par les pays consommateurs d'aluminium lors de la crise sanitaire, le cours de reprise a fortement chuté en 2020. Or, la formule de révision des prix fixée au contrat et indexée sur l'indice « LME Aluminium (London Metal Exchange) converti en euros » ne reflétait pas la réalité industrielle du marché de recyclage de l'aluminium en Europe. La société VEOLIA, déficitaire sur le rachat de cette matière auprès de Saint-Etienne Métropole, ne souhaite pas reconduire le contrat de reprise dans les mêmes conditions économiques.

Le contrat proposé dans le cadre de l'option de reprise filière, via la société REGEAL AFFIMET, comporte un prix de reprise basé sur un indice de révision (DIN226/A380) fixé par les 8 plus gros producteurs d'aluminium européens et ainsi proche de la réalité du marché du recyclage.

De plus, ce contrat garantit une filière nationale pour l'intégralité des tonnages d'aluminium expédiés, l'entreprise étant localisée à Compiègne dans l'Oise.

Afin de garantir la continuité des enlèvements auprès du centre de tri, il convient d'établir un nouveau contrat de reprise. Il est ainsi proposé de contractualiser avec la société REGEAL AFFIMET dans le cadre de l'option filière jusqu'au 31 décembre 2022 (date de fin de Barème F et de l'ensemble des contrats filières associés).

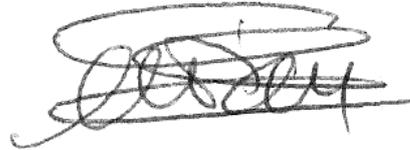
Le tonnage annuel expédié est d'environ 50 tonnes et correspond à une recette comprise entre 10 000 et 15 000 euros (fonction de la révision des prix de reprise).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un contrat de reprise de l'aluminium- option filière avec la société REGEAL AFFIMET;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec la société REGEAL AFFIMET le contrat de reprise de l'aluminium- option filière ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur le budget des Déchets, section de fonctionnement, destination 2014-FILMU-1000 article 7078.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU